MASTER
NEGATIVE
NO. 93-81342-26

MICROFILMED 1993

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States - Title 17, United States Code - concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material.

Under certain conditions specified in the law, libraries and archives are authorized to furnish a photocopy or other reproduction. One of these specified conditions is that the photocopy or other reproduction is not to be "used for any purpose other than private study, scholarship, or research." If a user makes a request for, or later uses, a photocopy or reproduction for purposes in excess of "fair use," that user may be liable for copyright infringement.

This institution reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

CHANTEAU, F. DE

TITLE:

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE...

PLACE:

NANCY

DATE:

1875

Master Negative #

93-81342-26

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

932
Z
73249

Chanteau, Francis, de. 1848-82.
Notes pour servir à l'histoire du chapitre de Saint-Dié aux XV^e et XVI^e siècles la vie privée des Chanoines.
Nancy 1825. O. 11+36 p.
No. 89 of 125 copies printed.

No. 9

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 12-9-93 INITIALS SS
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

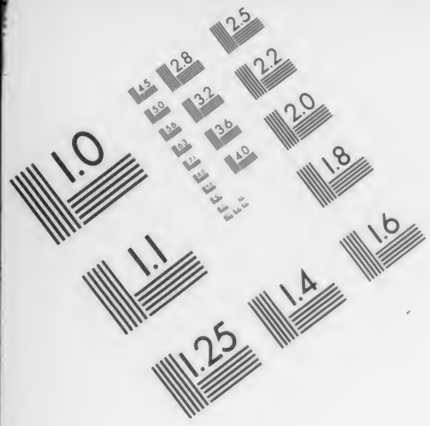

AIIM

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202

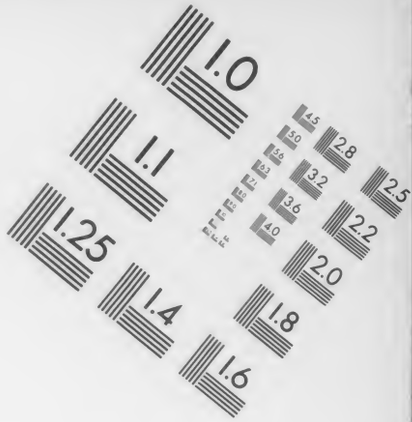

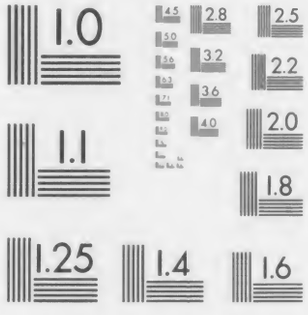

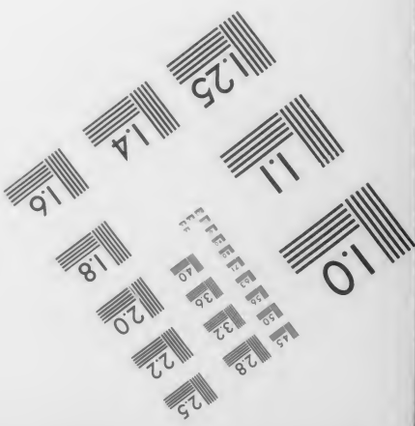

MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DU

CHAPITRE DE SAINT-DIÉ

125 EXEMPLAIRES

N° 89.

No. 9.

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DU

CHAPITRE DE SAINT-DIÉ

AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLES

LA VIE PRIVÉE DES CHANOINES

PAR

F. DE CHANTEAU

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^IE

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

MÊME MAISON A PARIS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

—

1875

LA

VIE PRIVÉE DES CHANOINES

DU CHAPITRE DE SAINT-DIÉ (1)

INTRODUCTION.

A aucune époque le Chapitre de Saint-Dié n'a compté plus d'hommes remarquables qu'au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. Tandis que Pierre de Blarru et Laurent Pillart composaient nos deux grandes épopées lorraines, que des historiens comme Herquel et des théologiens comme Monget jetaient un vif éclat sur leur Église, Waultrin Lud fondait une académie sous le titre de *Gymnasium Vosagense*, introduisait l'imprimerie dans les Vosges et mettait au jour le premier traité connu sur le Nouveau-Monde (2), les *Navigations d'Améric Vespuce*.

---

(1) Le monastère fondé par saint Dié, évêque de Nevers, vers 660, était sécularisé depuis 954. Le Chapitre de Saint-Dié se composait d'un prévôt, d'un doyen, d'un chantre, d'un écolâtre et de 21 chanoines.

(2) On sait que c'est en s'inspirant de ce souvenir que le Congrès des Américanistes a choisi Nancy, capitale de la Lorraine, pour lieu de sa première session.

De toutes ces gloires il ne reste plus aujourd'hui qu'un faible souvenir : aussi nous avons cru devoir réunir et placer comme introduction à cette étude sur la vie privée des chanoines de Saint-Dié au XV^e^ et au XVI^e^ siècle les renseignements biographiques et bibliographiques qui se trouvent dans plusieurs ouvrages, en les complétant dans certains cas par les trop rares documents que nous ont fournis les archives du Chapitre aujourd'hui dispersées et en grande partie détruites.

Pierre de Blarru (1) (*Petrus de Blarrorivo*), né à Péris le 6 avril 1437, mort le 23 décembre 1505 (2).

Conseiller et secrétaire de René II (1477), gouverneur de l'hôpital Notre-Dame de Nancy (1489).

Auteur d'un poëme latin (3) intitulé : *Insigne Nanceïdos opus de bello Nanceiano*, dans lequel est chantée la guerre soutenue par René II contre le duc de Bourgogne. Imprimé en 1518 à Saint-Nicolas-du-Port, chez Pierre Jacobi, cet ouvrage a été réimprimé

(1) C'est ainsi, en général, que ce nom est orthographié dans les textes, et non *Blaru*. Voy. cependant une exception, pièce justificative n° 16. Il est vraisemblable, comme le remarque M. Richard (*Une Cité lorraine*, page 35), que le nom de Blarru est une corruption de Blanrupt, nom que porte encore un petit hameau dépendant de la paroisse d'Orbey, ancien département du Haut-Rhin.

(2) M. Beaupré (*Recherches sur l'imprimerie lorraine*, page 40) fixe à l'année 1510 la mort de Pierre de Blarru.

(3) Ce poëme, d'environ 5,000 vers, est divisé en six livres.

à Nancy et traduit en français par M. Ferdinand Schutz en 1840 (1).

Jean Basin de Sandaucourt, né . . . . . choisit pour exécuteurs testamentaires (15 avril 1523) Wyriat Jennin, Nicolas Martin, chanoines de Saint-Dié; Dieudonné Christman, vicaire de l'église de Saint-Dié, et Claude Basin de Sandaucourt, son frère (2).

Jean Basin dirigea l'impression du *Nanceïdos opus de bello Nanceiano* de Pierre de Blarru (3).

Dieudonné Christman, ami de Laurent Pillart, un des exécuteurs testamentaires de Jean Basin.

Jean Herquel de Plainfaing (*Herculanus Plenfesinus*), né. . . . . , mort le 30 mai 1572 (4).

(1) Cette édition est incomplète; elle ne renferme ni le privilége du 12 février 1518 ni les deux épitaphes de Pierre de Blarru.

(2) Testament de « Jean Basin de Sendacourt, ch. de Saint-Diey et curé de Gyroncourt », coté C, 12.

(3) Le *Liber Nanceïdos* contient deux épîtres, l'une en prose, l'autre en vers, adressées à Hugues des Hazards, évêque de Toul : elles sont l'œuvre de Jean Basin. Voy. Beaupré, ouvrage cité, page 39.

Les œuvres poétiques de Jean Basin sont comprises dans le recueil intitulé : « Poetarum (trium) elegantissimorum Porcelii *Basinii* et Trebani opuscula nunc primum diligentia eruditissimi Christophori Preud'homme Barroducœi in lucem edita. *Parisiis. S. Colinæus.* 1539. » Petit in-8°.

(4) Jean Herquel eut pour exécuteurs testamentaires Claude Mittet et Jacques Colini. — Voy. Quittance délivrée par le Chapitre à ces exécuteurs testamentaires, le 29 juillet 1572. (Testaments.)

Sonrier du val (1555), écolâtre (14 octobre 1559).

Auteur de la *Vie du duc Antoine* (imprimée dans D. Calm., tome VII, preuves, page CLX) et des *Annales de l'Église de Saint-Dié* (imprimées dans les *Sacræ antiquitatis monumenta*, de Hugo, tome I^er^, page 171).

Les archives du Chapitre renferment encore aujourd'hui deux comptes et un inventaire dressés par Jean Herquel. Le premier de ces documents est intitulé : « Papier des despenses faictes à la réparation « des églises monsieur Sainct-Diey et Nostre-Dame « par J. Herquelz chanoine et commis par les sei- « gneurs du Chapitre, lesquelles églises furent « bruslées et démolues par feu plus que grégois, « le VI de Jullet MDLIIII (1). »

Le second commence ainsi : « L'an 1554 le 6^e^ de « Jullet vénérable feu messire Claude Parini, natif « de Sainct-Dacourt (2), chanoine en l'Église de « Sainct-Diey, surprin par violence de feu et opprimé « en sa maison en l'âge de LXXVI ans ou plus, rendit « l'âme à Dieu.

» Et par ordonnance des vénérables seigneurs du

(1) Arch. dép. des Vosges. Série G, Chapitre de Saint-Dié, anciennement coté : layette XXII, liasse C, n° 3 ; aujourd'hui : fabrique. — Cahier in-folio oblong de 10 feuillets.

(2) Sandaucourt, Vosges.

« Chapitre, J. Herquelz, chanoine, ait fait les receptes « des biens et mises en funéral et aultres choses « comme s'ensuyt (1). »

Le troisième a pour rubrique : « Inventoire des « biens meubles délaissez par feu circumspect véné- « rable et scientifique monss^r^ maistre Nicol Désidérii, « docteur en saincte théologie, grand-doyen et cha- « noine en l'Église Sainct-Diey, lequel décéda en sa « maison canoniale le quinziesme d'aoust mil-cinq- « cent-cinquante-cinq : ledict inventoire faict et mis « en registre par vénérable monss^r^ Hanrequel, cha- « noine, sonrier du val, et par messire Didier Grant- « Didier vicaire de Nostre-Dame et coadjuteur dud^t^ « feu s^r^ doyen, ambdeux exéquuteurs du testament « dud^t^ feu s^r^ (2). »

JOHANNES LUD, né à Pfaffenhoffen en. . ., mort en 1504 (3). Venu en Lorraine vers 1458 ; — confirmé dans l'emploi de secrétaire ordinaire auditeur en la Chambre des Comptes ; — admodiateur des minières des Vosges avec le comte Oswald de Tierstein, maréchal de Lorraine (8 mars 1482) ; — maître

(1) Arch. dép. des Vosges. Série G, Chapitre de Saint-Dié, Inventaires de meubles, pièce cotée D.

(2) Ibidem, pièce cotée E.

(3) Les détails biographiques que nous donnons sur Jean et Waltrin Lud sont empruntés à la *Notice* de M. Lepage *sur Jean Lud et Chrétien*.

général et justicier des mines de toute la Lorraine (28 février 1484); — désigné pour garder une clef du Trésor des Chartes (1486); — autorisé à élever une maison à Laveline (1486-1489).

Auteur du *Dialogue* (publié par Jean Cayon. Trenel, Saint-Nicolas-du-Port, 1844). M. Lepage a écrit une notice sur Jean Lud et Chrétien, secrétaires du duc de Lorraine (imp. dans le *Bull. d'Archéologie lorraine*, tome V, page 216).

Waltrin Lud.

Chapelain du duc de Lorraine; — conseiller et secrétaire ordinaire (12 juillet 1490); — garde général des mines (23 août 1504).

Waltrin Lud paraît être le même personnage que Gauthier Lud, fondateur, vers 1494 (1), de concert avec Mathias Ringmann (*Philesius Vosigena*), d'une imprimerie à Saint-Dié, et membre de la société littéraire connue sous le nom de *Gymnasium Vosagense* (2); il suffit en effet d'admettre que le prénom Waltrin a été latinisé sous la forme Gualtherus (3) : ce qui est d'autant plus admissible qu'aucun acte

(1) Lud aurait imprimé l'Office de la Présentation au Temple en 1494 (?). Voy. Beaupré, ouvrage cité, page 61-67.

(2) Sur le *Gymnasium Vosagense*, voy. un mémoire de M. de Saint-Vincent inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1853.

(3) Voy. les vers latins placés à la fin de la *Grammatica figurata*.

français concernant la famille Lud ne mentionne le prénom de *Gauthier*.

La marque d'imprimerie de la quatrième navigation d'Américi Vespuce (*Cosmographie introductio*) porte, au dire de M. Beaupré, les initiales GL, NL et un monogramme formé d'un M et d'un I. M. Beaupré a proposé de lire *Gualtherus Lud* pour remplir les initiales GL, et n'a pas pu expliquer les autres (1). Nous pensons qu'on pourrait substituer avec quelque vraisemblance aux initiales NL le nom de Nicolaus Lud, neveu de Waltrin Lud, qui a dû seconder son oncle dans ses travaux, mais il nous semble plus difficile de satisfaire aux données du monogramme. Nous avions d'abord cru qu'on pourrait peut-être associer, avec quelques probabilités, à l'introducteur de l'imprimerie dans les Vosges, Johannes Monachus, ancien doyen de Saint-Dié, chanoine et official de Besançon, possesseur d'une belle bibliothèque, mais la date de sa mort ne le permet pas : nous ne pouvons donc, quant à présent, donner une solution à ce problème.

Johannes Monachus, né. . . . . , mort en 1488 (2) ou avant cette date.

(1) Beaupré, ouvrage cité, page 87.

(2) Quittance donnée par le Chapitre aux exécuteurs testamentaires de Johannes Monachus, cotée B, 27. — Jean Monachis fonda (Sommier,

Écolâtre (1), doyen de l'Église de Saint-Dié, archidiacre de Gray et official de Besançon.

Laurent Pillart (2) (*Pilladius*) (3), né . . . . . dans un village des environs de Pont-à-Mousson, mort vers 1549.

Auteur de la *Rusticiade* (*Rusticiados*), poëme latin (4) sur la défaite des Rustauds (5) par le duc Antoine, composé en 1541 (imprimé à Metz en 1548 chez Jean Palier, réimprimé à la fin de la *Bibliothèque lorraine de D. Calmet*) (6).

Les archives départementales des Vosges renfer-

Histoire de l'Église de Saint-Dié, page 223) dans l'église de Saint-Dié la fête des saints Ferréol et Ferjeu, martyrs, que la cité de Besançon révère comme ses principaux tutélaires.

(1) Johannes Monachi « litterarum, scientia ac morum honestate multipliciter commendatus », nommé écolâtre en remplacement de Hugues Lowionni (mai 1567). — Arch. dép. des Vosges. Série G, Chapitre de Saint-Dié, Grand-Prévôt.

(2) C'est ainsi que ce nom est orthographié dans nos textes et non « Pillard ».

(3) On ne latinisait pas toujours le nom des chanoines : ainsi, dans une liste des chanoines pour l'année 1498 que nous avons sous les yeux, les noms de Laurent Pillart, de Pierre de Blarru et de plusieurs autres sont restés en français.

(4) Ce poëme est divisé, comme la *Nanceïde*, en six livres.

(5) Paysans luthériens de la Basse-Allemagne révoltés en 1525 : le duc Antoine les battit complétement à Scherwiller. — Sur les Rustauds, voy. *Documents inédits sur la guerre des Rustauds,* par M. Lepage, dans le tome V du *Recueil des Documents sur l'histoire de Lorraine.*

(6) On a encore de Laurent Pillart une épitaphe pour Pierre de Blarru imprimée dans le *Liber Nanceïdos*.

ment un *encant* de ses meubles (12 juin 1514), et son portrait se voit encore à l'un des vitraux de l'église de Corcieux. M. Coster a donné en 1807 une analyse (1) de la *Rusticiade* dans les *Mémoires de l'Académie de Nancy* (2).

A ces noms il faut joindre ceux de Jean Bauldoin de Rosières-aux-Salines, maître ès-arts, auteur d'un ouvrage français dont le titre est perdu (3); de Jehan Monget, docteur en théologie, doyen de l'Église de Saint-Dié, ancien précepteur de Jean II, duc de Lorraine (4); de Nicolas Pugnantii, docteur en théologie (5).

(1) M. Coster dit qu'il regrette que personne n'ait encore songé à traduire ce poëme. Une traduction française en a été donnée cependant en 1733 dans le volume intitulé : « Amusements consistant en la guerre d'Antoine, duc de Lorraine, contre les Rustauds ; histoire de la sybille de Marcal, etc., par Fr. Xav. Brayé. Nancy, Ant. Leseurre, 1733, » in-8°, Voy. Brunet, *Manuel du libraire.* La maison Berger-Levrault et Cie, de Nancy, donne en ce moment tous ses soins à l'impression d'une nouvelle traduction de la *Rusticiade,* accompagnée du texte latin et de notes historiques, dont le premier volume paraîtra prochainement.

(2) *Précis des Travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy,* 1807, in-8°, pages 37 à 49.

(3) Jean Bauldoin était curé de l'église Saint-Laurent de Pont-à-Mousson. — Testament du 28 juillet 1549, coté C, 24.

(4) Testament du 5 juillet 1472, coté B, 21.

(5) Nicolas Pugnantii était curé de Wisembach et de Girmont. — Testament du 10 septembre 1514, coté C, 8.

DOCUMENTS ET OUVRAGES CONSULTÉS.

MANUSCRITS.

Des trois sources de documents les plus précieuses pour l'histoire du mobilier et du costume des chanoines de Saint-Dié, l'une nous fait absolument défaut : les archives départementales des Vosges ne renferment plus aucun compte capitulaire (1) ; les deux autres, les inventaires ou ventes de meubles et les testaments, sont très-incomplètes : nous n'avons plus que quatre ou cinq inventaires ou ventes de meubles pour l'époque qui nous occupe et deux liasses de testaments, et encore ces derniers ne renferment pas tous l'indication d'objets mobiliers.

Archives départementales.

Testaments des chanoines des XV^e^ et XVI^e^ siècles. (Série G, Chapitre de Saint-Dié, testaments, liasses B et C.) (2). Nous en donnons des extraits aux pièces justificatives.

Catalogue de la bibliothèque du séminaire de Saint-Dié (XVIII^e^ siècle. — 5, T, 1).

Inventaires et ventes de meubles des chanoines des XV^e^ et XVI^e^ siècles. (Série G, Chapitre de Saint-Dié, inventaires et ventes de meubles.)

(1) Les comptes en rouleaux ont été détruits pendant la Révolution, les comptes en registres après la vente désastreuse de 1826.

(2) Les liasses D et E manquent. — Le classement des archives du Chapitre n'étant pas terminé, nous ne pouvons donner le numéro du carton et nous devons nous contenter d'indiquer les anciennes cotes qui se trouvent parfois sur les liasses et sur les actes.

Nous citons spécialement :

Inventaire des meubles de Gérard Judei, 11 avril 1491.

Encant des biens de feu messire Laurent Pillart, jadis chanoine de Saint-Dié, 12 juin 1514.

IMPRIMÉS.

D. Calmet : *Bibliothèque lorraïne.*

Brunet : *Manuel du libraire.*

Santander (de la Serna) : *Dictionnaire bibliographique du XV^e^ siècle.*

Beaupré : *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine.*

Sommier : *Histoire de l'Église de Saint-Dié.*

Gravier : *Histoire de la ville épiscopale de Saint-Dié.*

Richard : *Une Cité lorraine au moyen âge.*

Lepage (Henri) : *Notice sur Jean Lud et Chrétien, secrétaires du duc de Lorraine* (dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine,* tome V, page 216).

LA

VIE PRIVÉE DES CHANOINES

DU CHAPITRE DE SAINT-DIÉ

CHAPITRE PREMIER.

FORTUNE MOBILIÈRE DES CHANOINES. — DONATAIRES DES OBJETS MOBILIERS.

A en croire l'*Histoire de la ville épiscopale de Saint-Dié* (1), les chanoines du Chapitre de Saint-Dié auraient eu une fortune considérable et leur mobilier aurait été plutôt celui des chevaliers que celui des gens d'église. Les documents qui nous sont passés entre les mains contredisent absolument cette assertion : ainsi nulle part nous n'avons rencontré l'indication de tapisseries d'appartements, d'images (statues) précieuses, de bijoux qui se trouvent à chaque instant, par exemple, dans les inventaires de meubles ou les testaments des riches marchands de Metz et des villes opulentes du nord de la France

---

(1) Gravier : *Histoire de la ville épiscopale de Saint-Dié*, page 152.

et de la Belgique. Quant aux armes, dont nous avons relevé la mention, elles se réduisent à peu près à une cotte de fer (1), une arbalète d'acier (2) et une coulevrine (3). N'est-il pas tout naturel qu'Aubert de Parroy, en sa qualité de chevalier, ait possédé une cotte de fer? et de ce que quelques pièces d'armure faisaient partie du mobilier des chanoines, en faut-il conclure qu'ils aient vécu comme des hommes de guerre? Nous ne le croyons pas et nous ne pouvons, faute de preuves plus convaincantes, nous ranger à l'opinion de M. Gravier.

Les donataires des objets mobiliers sont en général : la servante, le neveu ou la nièce, un confrère chanoine ou un ami; enfin le Chapitre ou une chapelle, s'il s'agit de livres et d'ornements d'église.

A sa servante (qui est appelée dans les textes au XIV^e^ siècle *domicelle,* au commencement du XV^e^ siècle *servande* et plus tard *tante*), le chanoine défunt lègue par son testament une robe non fourrée (*sengle*), au choix de ses exécuteurs testamentaires, pour s'en faire un cotillon; ou bien un lit garni se composant du bois de lit (*charlict*), ciel, matelas (*cussin*), traversin (*chevessal, chavessieu, chevet, travers*), un ou deux

(1) Pièce justificative n° 2, a° 1437.

(2) Pièce justificative n° 20.

(3) Inventaire de Gérard Judei, a° 1491. Nous en donnons un extrait aux pièces justificatives.

oreillers, une courte-pointe (*coute* ou *coultre*) et un certain nombre de draps (*linseulx*).

A son neveu, s'il se destine à la cléricature, le chanoine laisse son bréviaire, son aumusse, ses surplis, sa chape, une robe fourrée ou de quoi acheter le drap d'une robe. La nièce est traitée à peu près comme la servante, bien qu'elle ne remplisse pas souvent cet office.

Les confrères ou amis du défunt reçoivent ou quelque objet de valeur, ou simplement un souvenir.

CHAPITRE DEUXIÈME.

LA MAISON CANONIALE ET SON MOBILIER. — CLASSIFICATION DES OBJETS MOBILIERS, LIVRES, OBJETS D'ART.

La maison canoniale ne paraît avoir comporté qu'un étage.

Au rez-de-chaussée se trouvaient la cuisine, le poële (*pale*), la chambre de la servante (*la chambre la tante*), l'office (*despence*).

Au premier, la salle et trois chambres, dont l'une portait le nom de grande chambre : c'était la pièce de cérémonie ; on peut se la représenter meublée de la façon suivante : un petit lit sans rideaux (*charlit de couchette*), un grand lit avec coffre (*huge*) aux pieds, une grande chaire (*cheiere*), une table sur tréteaux, six chaires plus petites, quatre escabeaux (*scabeles*), enfin une armoire (*garde-robe*). Les meubles des autres chambres consistaient en tables ou carrées ou rondes (*rondels*), coffres et petits coffres (*huges* et *hugetes*), buffets, garde-robes. Remarquons en passant que c'était dans la chambre de la servante qu'était placée la *maïe* (huche pour faire le pain).

Dans les inventaires et les procès-verbaux de ventes, les objets mobiliers sont en général répartis en sept chapitres : 1° le fer, 2° le cuivre, 3° l'étain, 4° le linge (*lingre*), 5° la vaisselle, 6° les livres, 7° la futaille.

Le fer comprend les objets suivants : *hâtiers* (chenets de cuisine portant des broches), *routiers* (grils), crémaillères, poêles (1). Dans l'inventaire du chanoine Judei on place à la suite de ces objets un mortier de pierre, une petite table et un *chaponnier* (2) qui se trouvent dans la cuisine.

Sous la rubrique de cuivre sont rangés les ustensiles suivants : pots, chaudrons blancs et noirs, bassin à laver les mains, soufflet (*chaffelat*), bassin de barbier, chandeliers, pelles.

L'étain embrasse toute la vaisselle ordinaire de table : plats, *écuelles* (plats profonds à larges bords servant d'assiettes), saucières à larges bords, *cimaires* ou *simarres*, qui sont définis des pots d'étain à anse (3), mesures, salières (*salerettes*); enfin les chenets de chambre (*gons* ou *andiers de chambre*).

Par linge il faut entendre le linge de corps, le linge de table (draps, courtines de toile, nappes,

(1) Le mot *pelle* a dans nos textes le double sens de *pala* et de *patella* (pelle et poêle) : ce qui fixe la signification propre, c'est la nature de l'objet; la poêle était en fer et la pelle en cuivre ou en airain.

(2) Cage à poulets? Il ne faut pas vraisemblablement entendre ici par chaponnier la casserole qui sert à mettre des chapons en ragoût.

(3) Dans le testament de « Guillame Monget d'Esconaig, prestre dou dioceise de Toul et curey de Sainct Lienard on val de Sainct Diey » (1429, 23 septembre. Coté B. 1.), on lit : . . . . . *et ma cimaire, pot d'ustaing à ance.* Il ne faut donc point traduire *simarre,* mise au nombre d'objets en métal, par « habillement long », comme l'ont fait plusieurs auteurs.

serviettes, couvertures de lit (*couvertes*), taies d'oreiller), les vêtements et les armes. Le chanoine Judei avait trois robes : l'une d'étoffe noire fourrée de renard, la seconde de camelin (drap de laine), la troisième, dont la couleur n'est pas indiquée, était une robe de voyage (*robe à chevachier*); une aumusse, une chape noire et un chaperon noir; pour toute arme une coulevrine de cuivre.

L'article où il est parlé de l'argenterie est intitulé : « La vaisselle ». L'inventaire du chanoine Judei, que nous avons pris jusqu'à présent pour guide, n'en mentionne pas; mais le procès-verbal de la vente de Laurent Pillart indique 6 tasses et une aiguière façon d'Allemagne, une autre aiguière, 11 gobelets (*godets*), 12 petites cuillers (*cuillerettes*), 2 salières et 3 tasses vendus 198 florins, valant en monnaie du Chapitre $237^{\#}$ 12 sous (1).

Le 6e chapitre comprend les livres, dont nous parlerons bientôt; le 7e, la futaille (*futale*), c'est-à-dire tous les meubles en bois. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler les principaux en traitant de la maison canoniale. Un meuble meublant que l'on voit souvent légué par testament est le grand coffre (*huge*) qui se trouvait aux pieds du lit et qui y était parfois attaché.

(1) P. just. N° 17.

Le fer comprend les objets suivants : *hâtiers* (chenets de cuisine portant des broches), *routiers* (grils), crémaillères, poêles (1). Dans l'inventaire du chanoine Judei on place à la suite de ces objets un mortier de pierre, une petite table et un *chaponnier* (2) qui se trouvent dans la cuisine.

Sous la rubrique de cuivre sont rangés les ustensiles suivants : pots, chaudrons blancs et noirs, bassin à laver les mains, soufflet (*chaffelat*), bassin de barbier, chandeliers, pelles.

L'étain embrasse toute la vaisselle ordinaire de table : plats, *écuelles* (plats profonds à larges bords servant d'assiettes), saucières à larges bords, *cimaires* ou *simarres*, qui sont définis des pots d'étain à anse (3), mesures, salières (*salerettes*); enfin les chenets de chambre (*gons* ou *andiers de chambre*).

Par linge il faut entendre le linge de corps, le linge de table (draps, courtines de toile, nappes,

(1) Le mot *pelle* a dans nos textes le double sens de *pala* et de *patella* (pelle et poêle) : ce qui fixe la signification propre, c'est la nature de l'objet; la poêle était en fer et la pelle en cuivre ou en airain.

(2) Cage à poulets? Il ne faut pas vraisemblablement entendre ici par chaponnier la casserole qui sert à mettre des chapons en ragoût.

(3) Dans le testament de « Guillame Monget d'Esconaig, prestre dou dioceise de Toul et curey de Sainct Lienard on val de Sainct Diey » (1429, 23 septembre. Coté B. 1.), on lit : . . . . . *et ma cimaire, pot d'astaing à ance.* Il ne faut donc point traduire *simarre,* mise au nombre d'objets en métal, par « habillement long », comme l'ont fait plusieurs auteurs.

serviettes, couvertures de lit (*couvertes*), taies d'oreiller), les vêtements et les armes. Le chanoine Judei avait trois robes : l'une d'étoffe noire fourrée de renard, la seconde de camelin (drap de laine), la troisième, dont la couleur n'est pas indiquée, était une robe de voyage (*robe à chevachier*); une aumusse, une chape noire et un chaperon noir; pour toute arme une coulevrine de cuivre.

L'article où il est parlé de l'argenterie est intitulé : « La vaisselle ». L'inventaire du chanoine Judei, que nous avons pris jusqu'à présent pour guide, n'en mentionne pas; mais le procès-verbal de la vente de Laurent Pillart indique 6 tasses et une aiguière façon d'Allemagne, une autre aiguière, 11 gobelets (*godets*), 12 petites cuillers (*cuillerettes*), 2 salières et 3 tasses vendus 198 florins, valant en monnaie du Chapitre $237^{\#}$ 12 sous (1).

Le 6e chapitre comprend les livres, dont nous parlerons bientôt; le 7e, la futaille (*futale*), c'est-à-dire tous les meubles en bois. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler les principaux en traitant de la maison canoniale. Un meuble meublant que l'on voit souvent légué par testament est le grand coffre (*huge*) qui se trouvait aux pieds du lit et qui y était parfois attaché.

(1) P. just. N° 17.

Livres.

Le chanoine défunt lègue d'ordinaire son bréviaire à son neveu qui se destine à la prêtrise, son missel à une chapelle ou à une église; ses autres livres sont dévolus au Chapitre, ou à des parents, ou bien vendus aux enchères, ou encore condamnés au feu par lui-même s'ils sont « hérétiques ».

Nous allons passer en revue les principaux legs de livres que nous avons rencontrés dans les testaments et les inventaires des XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Jehan Baudouin (Johannes Baldwini) de Rosières-aux-Salines, maître ès-arts et curé de l'église Saint-Laurent de Pont-à-Mousson (1439, 28 juillet), donne à l'église de Saint-Martin hors les murs un « *Liber dyalogorum sancti Gregorii et sancti Martini* », à son frère Pierson Baudouin un exemplaire manuscrit d'un ouvrage qu'il a composé en français, et à l'Église de Saint-Dié une copie sur parchemin du même ouvrage.

Jehan Monget, doyen (1472), lègue au Chapitre son « *Maistre de sentences* » (1) pour qu'il soit mis et enchainé devant le siége du grand-doyen, ainsi que un « *Nouvel testament* » et la « *Tierce partie de saint Augustin* » que les religieux de Hauteseille lui avaient engagés avec faculté de rachat moyennant vingt-cinq francs.

Iohannes Monachus, ancien doyen de l'église de Saint-Dié, ancien archidiacre de Gray, chanoine et official de

(1) Probablement le *Liber sententiarum* de Pierre Lombard.

Besançon (mort en 1488, ou avant cette date), lègue au Chapitre, par son testament, tous ses livres de théologie, de droit canon et civil, de rhétorique, de musique et de grammaire. La bibliothèque du séminaire de Saint-Dié doit posséder encore aujourd'hui une des premières éditions du *De Oratore* (1) de Cicéron; antérieure à 1476, puisque, suivant une note manuscrite qui se trouve au verso de la couverture, elle a été achetée par Jean Monachus, à la mort de Folani, doyen de Besançon (2).

G. Judei (1491, 15 avril). — L'inventaire du chanoine Judei comprend les livres suivants :

Un grand *Catholicon* (3).
Summa de casibus (4).
Rationale divinorum officiorum (5).
Summa de virtutibus (6).
P. de modo legendi seu ordinis judiciarii.
Ung grécime, en parchemin.

(1) La première édition du *De Oratore* est de 1465. Brunet. *Manuel du libraire.*

(2) Arch. dép. des Vosges. — Le carton 5. T. 1. contient quelques renseignements relatifs à la bibliothèque du séminaire de Saint-Dié.

(3) C'est la compilation du dominicain Jean Balbi. Voy. Brunet, *Manuel du libraire*, à l'article *Janua*. — La bibliothèque du Chapitre de Saint-Dié renfermait un Catholicon imprimé, « volume in-f° très-grand et très-épais, sans date, sans aucune indication de ville ni d'imprimeur ». Voy. Arch. dép. des Vosges, carton 5. T. 1.

(4) C'est le livre de Johannes Astexanus de Ast, ou celui de Bartholomeus a sancto concordio de Pise.

(5) Ouvrage de Durand. Voy. Brunet, à l'article *Durandus*. Ce livre figurait aussi dans le catalogue de la bibliothèque du Chapitre. Il est ainsi décrit : « un g^d^ in-4° sans date et nom d'imprimeur ». — Arch. dép. des Vosges, carton 5. T. 1.

(6) La *Somme* de Guillaume sur les vertus.

Un *Doctrinale* imprimé, avec glose (1).
Metamorphos, en parchemin (2).
Liber regule pastoralis Gregorii pape (3).
Beda. *De diversitate.* . . . ., en parchemin.
Une somme intitulée : *Décrétales,* en parchemin.
Tangredus. *De ordine judiciario.*
Rubrice utriusque juris.
Ovidius. *De arte amandi,* en parchemin (4).
Une légende de plusieurs saints (5).
Une glose de doctrine.
Deux textes de logique, en parchemin.
Une glose des sommes, en parchemin.
Une glose de logique.
Modi significandi.
Les *Institutes* en français, en parchemin.
Expositio canonis.
Alexander, en parchemin (6).
Un bréviaire, en parchemin.
Minus volumen Prisciani (7).

Robert Jehan (1495, 28 novembre) lègue tous ses livres et bréviaires au chanoine Didier Boqueti en paiement d'une

(1) Le *Doctrinal* d'Alexandre de Ville-Dieu. Voy. Brunet, article *Alexander*.

(2) Les *Métamorphoses* d'Ovide.

(3) Il y en a une édition de 1470.

(4) *L'Art d'aimer* fut imprimé pour la première fois en 1471.

(5) Sans doute la *Légende dorée* de Jacques de Voragine intitulée : *Legenda sanctorum*.

(6) C'est probablement un autre exemplaire du *Doctrinal* d'Alexandre de Ville-Dieu.

(7) L'ouvrage de Priscien, grammairien latin, est en effet intitulé : *Volumen*.

somme d'argent qu'il lui avait empruntée, à l'exception d'une *Somme des vertus* (1), en parchemin, qu'il laisse au chanoine Jehan Dardin, et « d'*Oraisons, fermée de fermal « d'argent en manière de Heurs* (Heures), *qu'il donne à son « compère Octavian.* »

Jehan Sierck, curé de Gugnécourt (1504, 9 octobre), lègue tous ses livres à Symon son clerc, excepté son *Disciple* (2) et sa *Bible,* qu'il laisse à messire Diey, son parent.

Nicolas Pugnantii, docteur en théologie, curé de Wisembach et de Girmont (1514, 10 septembre), prescrit que tous les livres de sa bibliothèque « composez par les héréticques soient bruslés sans retard », et que le reste de sa librairie qui est « belle et bien bonne, Dieu mercy! » soit vendu au plus offrant.

Nous n'avons relevé dans les testaments des chanoines qu'une seule mention d'objets d'art : celle d'une tapisserie destinée à décorer le chœur de l'église de Saint-Dié les jours de fête, léguée au Chapitre, en 1552, par le chanoine Colin Fallaeu. Le testament de Jean Husson, curé de Saint-Dié, et probablement aussi membre du Chapitre, renferme l'indication de quelques statues : « Deux ymaiges

(1) La *Somme des vertus*, de Guillelmus Peraldus ou Peraltus ou de Petra Alta, dominicain, mort archevêque de Lyon vers 1250. Ouvrage cité plus haut.

(2) Ce sont vraisemblablement les sermons de Jean Hérolt de Bâle, de l'ordre des Frères-Prêcheurs. Ces sermons furent si en vogue qu'ils furent imprimés plus de trente fois au xvᵉ siècle. Voy. de la Serna Santander, article *Hérolt*.

gettées en plomb laissées à Hugo le Sane, deux ymaiges de Nostre-Dame et une de saint Jehan » données à l'église de Saint-Dié, qui reçoit encore du testateur une pièce d'or du pape Paul (Paul II) de quatre ducats « *pour en faire quelque huysselet* (petite porte) *à aucung reliquaire* ».

Les pièces d'argenterie sont très-rares et nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit à ce sujet en parlant du mobilier en général, car nulle part il n'est question du travail et de l'exécution : ce sont d'ordinaire des gobelets (*godets*) (1) et des tasses d'argent ou d'argent doré, de petites cuillers d'argent, etc.

(1) En patois : godot.

CHAPITRE TROISIÈME.

COSTUME DES CHANOINES.

Les chanoines mettaient comme vêtement de dessous le *gipon* ou *jupon,* auquel tenaient les chausses ; comme habit de dessus, la robe longue ou la jaquette (robe courte serrée à la taille) ; nous n'avons pas trouvé de houppelande après 1413.

La robe était ordinairement en camelin (drap de laine) ; elle était fourrée de peau d'agneau blanc ou noir ou des deux couleurs à la fois, ou encore de peau de renard ; quand elle n'était ni doublée ni fourrée, elle était dite *sengle* (singulus). Sa couleur n'était pas déterminée : elle pouvait être noire, rouge, grise, etc.

La jaquette était parfois coupée dans une vieille robe : ainsi le chanoine Remy Cugnin lègue à son beau-frère une jaquette de tanné brun qu'il avait fait faire « d'une robe qu'il avait aportez de Paris ».

Quelques chanoines portèrent des ceintures d'argent. La coiffure ordinaire fut le chaperon.

Enfin, parmi les pièces composant le costume ecclésiastique proprement dit, il faut citer l'aumusse, le surplis et la chape.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

EXTRAITS DES TESTAMENTS, INVENTAIRES ET VENTES DE MEUBLES DES CHANOINES DE SAINT-DIÉ.

1

14[13].

Garin de Blemerey, curei de Rambervillei on dyoceise de Toul. (Liasse B, n° 2.)

Item, je donne ai Wairin filz Jehenne ma cousinne de Francy une houppellande, un chapiron et une chalce et quinzes florins d'aur, et si se fait preste, je li donne mon vief bréviaire.

Item, je donne à monss[r] Jehan de Blemerey, mon cusin, mon nuef bréviaire.

Item, je donne à Awelainne ma cousinne, femme Coulin dit Porriz de Sainct-Diey, vingt cinqs florins d'aur et la heuge qui est en ma cousinne et ung lit furnit de cuss[ins], de chavessal, dous orilliers une coutre et deix linsuel et trois pout d'estain et seix escuelles d'estain et trois plet d'estain et trois pout de couvre et troiz peilles d'arain.

2

1437, 30 décembre.

Aubert de Parroyes, escuier, chantre de l'Église mons[r] Sainct-Diey. (B, 6.)

Item, je leigue et donne à mess[r] Raulin, maistre de l'escolle, une taixe d'argent pour prier Dieu pour mon âme. —

Item, je leigue à mess[r] Jehan Jaquoy une taixe et ung godoy d'argent dez petis et ma grande robe, pour prier pour mon âme. — Item, je donne et leigue à mess[r] Didier Cordier une taixe d'argent pour prier pour mon âme. — Item, à maistre Jehan Willaume je donne et leigue une taixe d'argent, pour prier pour mon âme. — Item, je leigue et donne à Marguerite ma servande, en récompensacion dez services qu'elle m'a fait, mon leit royer. — Item, je leigue et donne à mess[r] Jehan le Mal ung dez leictz qui sont en la chambre bas, pour prier pour mon âme. — Item, je leigue et donne à Cugnin mon servant une charée de vin d'Aussay en récompensacion dez services qu'il m'at fait on temps passé et le quicte desmaintenant de toutes choses quelconques qu'il puet avoir ehu et recepu pour my et en mon nom jusques à présent. — Item, je leigue et donne à Vaultier, mon clerc, deux petit godez, en récompensacion de sez services et pour prier pour mon âme. — Item, je leigue et donne à Gaspar une cotte de fer, une pièce et ung pan. — Item, je donne et leigue au petit Tentrux ma petite robe et à sa suer ma robe de noire, pour eulx prier pour mon âme. — Item, je leigue au petit Aubert mon nieps ma chappe, mon almuce et mez sourpelis, pour ly prier Dieu pour mon âme. — Item, je leigue ancor à ladicte église de Saint-Diey mon grant bassin et le lave-mains pour laver lez piedz dez povres le grant jeudi.

3

1439, 28 juillet.

Johannes Baldwini de Roseriis ad Salinas, magister in artibus, curatus parrochialis ecclesie Sancti Laurentii de Ponte Montionis. (C, 24.)

Item, dono et concedo ecclesie beati Martini extra muros

Sancti-Deodati *librum dyalogorum Sancti-Gregorii et Sancti-Martini.* — Item, dono et lego Johanni, nepoti meo, canonico in Ecclesia Sancti-Deodati, meum breviarium. — Item, concedo Paressonno Baldwini, fratri meo, librum quem composui in romantio, factum et scriptum in papiro; et alium, ejusdem tenoris, factum in pergameno, non ligatum, Ecclesie predicte Sancti-Deodati; et volo ut in loco publico et decenti ponatur.

4

1439, 4 septembre.

Jehan Michiel de Bauldoviller, grant-doyen. (B, 8.)

Item, je donne à maistre Jehan d'Escoway une grande pracheresse d'estain et lez dous cimiairez que mess[r] Willamme de Rawon me donnait.

Item, je donne à Jehan de Herbéviller une demie douzenne de coullerettes d'argent.

. . . . . à laquelle (sa servante Françoisse) encor je donne son lyt de cussin, le chavessieu, dous orillieux, seix linssieulz dudit lyt avec la coultre telle come elle est en la petite chambre hault dessoure le fournel. Item, encor seix petites escuelles d'estain, une huge laquelle est ensou lez piedz du lyt en la salle basse. Item, encore je ly donne dous petis potz d'estain : c'est assavoir une trexette quarrée et une aultre c'on dit le *ron pot* avec encor dous petis potz de cowre et une peille d'arein. Item, en oultre je ly donne ma vief foulrure de gorge de renalt.

5

1466, 16 janvier (1467 n. s.) (1).

Jehan Baudowin de Rosières-aux-Salinnes. (B, 18.)

Item, je donne à messr Jehan Jaiquat subchantre en l'Église de Saint-Diey mon rouge chapperon, mon petit saltier en parchemin et notez, et ma coutelleresse (?).

Item, je donne à messr Nicole de Port, chapellain de la cure dudit Saint-Diey mon *demi-temps*, affin qu'il prie Dieu pour my. — Item, je donne à la chapelle de mon père à Rosière, à la messe Nostre-Damme, mon petit missel. — Item, je donne à mon cher frère et amis messr Gérard Juif, chanoine de Saint-Diey, ma petite sinture d'argent.

Item, je donne à Jehan Poiresson, mon voisin, cinq resaulz de soille, mon gippon vert avec les chause tenant ensemble.

Item, je donne à Nicolay des Troix-Maisons la somme de quarante gros pour une foix avec aussi ma robe de quamelin fourée de blans agneix.

6

1472, 5 juillet.

Jehan Monget, doyen. (B, 21.)

Item, je ordonne que mon livre *Maistre de sentences* soit mis et enchainné devant le siège du grant-doyen. Item, la partie de la bible qui se dit *Nouvel testament*, qu'est en la grant volume avec la *tierce partie de Sainct-Augustin sur le*

(1) Ce n'est qu'en 1586 qu'on commença dans l'Église de Saint-Dié à compter les années au premier jour de janvier, l'usage y ayant été jusqu'alors de les commencer au 25 de mars. Sommier, *Histoire de l'Église de Saint-Dié*, page 269.

psaltier, je laixe à ladite église de Sainct-Diey à mettre en une librairie, par tele condition que se ceulx de Haulteseille, abbé et convent, les veullent rachetter pour la somme de vingt-cinq frans pour lesquelz sont engagiez je leur en donne cinq et les autres vingt frans pour l'augmentation de mon anniversaire.

7

1472, 14 août.

Jaquemin Stevenin de Gerbéviller, curé de Vallois. (B, 22.)

Item, je donne encor audit Stevenin ma petite robe grise à chevalchier.

8

1479, 7 avril.

Gérard de Toul. (B, 25.)

Item, je donne à Biétrix ma nièpce, à présent ma servande, ma grant taxe d'argent dorée et avec ce encores vingtz francz pour une foix.

Item, je donne à maistre Jehan Husson, mon nepveu, mon bréviaire et mes autres petis livres telz qu'ilz puellent estre en ma maison.

Item, je donne et lègue à mon compère Gérard de la Grâce ung chandelier de cowre, pendant en mon poille, affin qu'il ait mémoire de moy en ses oroisons.

9

1480, 28 août.

Jehan Layrier d'Espinal, curé de Donsterne. (B, 26.)

Item, je donne à messire Estienne, dit *Petit-Cuit,* d'Espinal, presbtre, ma robbe noire fourrée d'aignelz blans pour prier pour moy.

Item, je donne à messire Eullat, religieux de Chamoisey, mon nepveu, le meilleur de mes chapperons et quatre frans d'argent pour une foys pour achetter du drap d'une robbe. — Item, je donne à mess^r^ Claude dudit Espinal, presbtre, mon nepveu, quatre frans pour achetter le drap d'une robbe et ma penne de piez de renart pour Dieu prier pour moy.

Item, je donne encore à madicte servande Jennette une de mes sengles robbes, à la discrétion de mes exécuteurs pour faire un coutillon et pour Dieu prier pour moy.

10

1488, 15 janvier, *more Gallicano* (1489 N. S.).

Johannes Monachus, ancien doyen de l'Église de Saint-Dié, ancien archidiacre de Gray (de Grayaco), chanoine et official de Besançon. (Quittance donnée par le Chapitre aux exécuteurs testamentaires.) (B, 27.)

. . . . Ulterius habuimus et recepimus omnes et singulos ipsius quondam decani libros tam facultatum theologie quam facultatum juris canonici et civilis, rhethorice, artis oratorie, musice et grammatice; quam et alios, per ipsum quondam decanum dicte Ecclesie nostre Sancti-Deodati, tenore predicti sui testamenti, datos et legatos.

11

1491, 11 avril.

G. Judei (Inventaires de meubles) (1).

S'ensuit l'inventaire des biens meubles de feu sire G. Judei, inventoriés par D. Chavreti écolaitre, L. Pillart et D. Clérici chanoines à ce commis par mess^rs^ de Chapitre, l'an mil IIIj^c^ IIIj^xx^ et XI le xj^e^ jour d'avril.

. . . . . .

LES LIVRES.

Primo, ung grant *Catholicon.*
Item, *Summa de casibus.*
Item, *Rationale divinorum officiorum.*
Item, liber qui dicitur *Summa de virtutibus,* en parchemin.
Item, *P. de modo legendi seu ordinis judiciarii.*
Item, ung grécime, en parchemin.
Item, *Doctrinale,* impressum, cum glosa.
Item, *Metamorphos,* en parchemin.
Item, *Liber regule pastoralis Gregorii pape.*
Item, *Beda. De diversitate. . . . . .,* en parchemin.
Item, quædam summa super titulo *Decretalium,* en parchemin.
Item, *Tangredus. De ordine judiciario.*
Item, rubrice utriusque juris.
Item, *Ovidius. De arte amandi,* en parchemin.
Item, une légende de plussieurs saincts.

(1) Original sur papier. In-4° oblong de 10 feuillets y compris la couverture sur le recto de laquelle on lit: « l'Inventaire des biens meubles de feu s^r^ G. Judei. »

Item, une glose de doctrine.
Item, ung texte de logicque, en parchemin.
Item, encore ung texte de logique, en parchemin.
Item, une glose dez summes, en parchemin.
Item, encor une glose de logique.
Item, *Modi significandi*.
Item, lez *Institutes* en françois et en parchemin.
Item, *Expositio canonis*.
Item, *Alexander*, en parchemin.
Item, ung bréviaire, en parchemin.
Item, minus *volumen Pristiani*.

12

1495, 26 avril.

Jehan d'Amance. (B, 28.)

Item, je donne et lègue à l'église monss^r^ Sainct-Nicolas de Warengéville, laquelle on édiffie toute neufve, deux francs pour une fois pour estre participant es prières et bienffaictz d'icelle église.

Item, encore je donne et lègue audit mon nepveu et exécuteur Jehan d'Amance ma caincture d'argent à texu de velours sanguin.

13

1495, 28 novembre.

Robert Jean. (B, 29.)

Item, pour ce que j'estoye tenus et obligié à vénérable et discrète personne maistre Didier Boqueti, mon frère conchanoine, je luy assigne et donne en payement tous mes livres entièrement et mes bréviaires; réservé ma *Somme des vertus*,

qu'est en parchemin, laquelle je donne à mess^r^ Jehan Dardin, mon frère conchanoine, affin que je soye participant à ses prières et oraison. — Item, mes *Oraisons* fermées de fermal d'argent en manière de *Heurs* lesquelles je donne à mon compère Octovian affin qu'il prie Dieu pour mon âme.

14

1502, 15 décembre.

Thirion Wirion de Broville (1). (C, 1.)

Item, je donne et lègue à ma tante, ma servande qui m'a servy pendant plusieurs années, ma courte robbe simple.

15

1504, 9 octobre.

Jehan Sierck, curé de Gugnécourt. (C, 2.)

Item, je donne et lègue à Symon mon clerc. . . . . avecques tous mes livres que j'ay en mon hostel affin qu'il pryt pour moy; exceptez mon *Disciple* et ma bible, lesquelz je donne et lègue à messire Diey, mon parent. . . . . .

16

1507, 16 janvier (1508 n. s.).

Jehan Husson, curé de Saint-Diey (2). (C, 3).

J'ay une pièce d'or monnoyé, de pape Paul (3), de quatre ducats : je la donne à ladite église pour en faire quelque huys-

(1) Nicolas Virion de Broville, notaire apostolique, résidait à Rome et tenait deux canonicats de l'Église de Saint-Dié. Sommier, *Histoire de l'Église de Saint-Dié*, p. 252.
(2) Il ne prend pas dans son testament le titre de chanoine de Saint-Dié.
(3) Paul II.

selet à aucung reliquiaire, car je ne veuil qu'elle soit autrement applicquée.

Je donne à Jehan le Sane (1), mon nepveu, mes *Heures de Nostre-Dame* qui sont illuminées et ornées d'argent, car son père les me donna une foys. Je donne à Hugo le Sane, son père, certainnes ymaiges gettées en plomb qui sont en certainnes layettes, car je ne les scaroye mieulz assigner.

Item, laixe à ladite église de Sainct-Diey mes deux ymaiges de Nostre-Dame [et] le Saint-Jehan qui sont sur mon aulté, pour les mettre au plus décentement qu'il leur semblera.

Item, je donne à maistre Pierre de Blaru ma grosse lampe car elle est venue de luy.

17

1514, 12 juin.

Laurent Pillart. (Inventaires de meubles.)

Papier de l'inquant des biens de feu messire Laurent Pillart, jadis chanoine, etc., faict l'an mil v^c^ xiiij, le xii^e^ jour du moix de Jun.

. . . . . .

mil v^c^ xiiij, le vi^e^ de julet.

S'ensuit la vaxelle vendue en chapitre, le marc vendu xvi (2) florins.

Primo, C. Spissemberg : vi grans taxes et une aguyère à

(1) L'Église de Toul comptait parmi ses membres un Nicolas le Sane, archidiacre, docteur en droit et conseiller du duc de Lorraine. — Voyez Thierry, *Histoire de Toul*, t. II, p. 60.

(2) Il faut lire sans doute viii florins, les données de ce titre ne concordant pas avec celles des paragraphes suivants.

la fasson d'Alemenne pesans en tout xi mars vii onces, monte iiij^xx^ xv florins (1), le florin xxiiij gros pièces.

Item, D. Boqueti : une autre aguyere pesant ung marc et demi, monte à xii florins, vi gros.

Item, A Wiardi : vi goddetz pesans ij mars, ij onces, ij trezelz, monte xviii florins, vi gros.

Item, C. Regnaudi : v autres goddez pesans iij mars, demi-once, xxiiij florins, xii gros.

Item, Jo. du Repas : vi cuyllerettes pesans v onces, v florins.

Item, N. Valleti : six autres cuyllerettes pesans i marc, ij trezels, viii florins, vi gros.

Item, D. Rogerii : ij sallières, iij florins.

Item, maistre Symon et Gérard Pillart : iij taxes pesans iiij mars, sic xxxii florins.

Et doyent payer dedens vi sepmennes après ledit vendage.

Somme de ladite vaxelle : ix^xx^ xvij florins, que valent en monnaie de Chapitre xi^xx^ xvii libvres xij s.

18

1514, 10 septembre.

Nicolas Pugnantii, docteur en saincte théologie en la faculté et université de Paris, curé de Visembach et de Giremont. (C, 8.)

Item, je donne à ladite tante Mengeatte ung lict guarny,

(1) On sait qu'au moyen âge le rapport de l'or à l'argent n'avait aucune fixité. La proportion de l'or monnayé à l'argent (en lingot) est ici de 8,13 à 1.

sçavoir est ung charlict avec le ciel, deux lict de plume, ung chevet, ung orrillier et deux linceulx, une cassette d'esteing, ung cérier, le godet et l'escuelle d'estaing de tante Marie, jadis ma servande.

Item, je veulx que les libvres qui sont en ma librairie lesquelz sont tous mys à part ensembles, composez par les héréticques soient incontinent tous brusley sans retardation ou exception quelconque et que le reste de madite librairie, qu'est belle et bien bonne, Dieu mercy!! soit vendus à qui plus.

19

1522, 2 mai.

Claude Regnalt de Ramberviller, curé de Haillèville. (C, 11.)

Item, je donne à Bastien, son filz, mon nepveu, ma robbe d'ostadinne fourrée d'aignelins; item, encor deux goudez d'argent.

Item, je donne à l'hôpital du Viel-Marchiel pour les pouvres ung cuissin avec ung travers, ne des pirs ne des meilleurs.

Item, à ma servande Collette ung couteillon.

20

1531, 13 février.

Remy Cugnin de Sainct-Remy-au-Bois. (C, 17.)

Item, donne encore audit Andreu mon nepveu une robe fourrée de jambes de regnard, laquelle robe est venue de feu mon oncle messire Remy; priant qu'icelle robe ne soit dissipée ne convertie en autre usaige jusques ad ce que ledit Andreu sera homme d'église.

Item, donne encore audit Andreu une petite taxe d'argent que j'ay ehu de mondit oncle; laquelle taxe je veulx estre mise ez mains de ma seur Hawy, sa mère, pour porter à l'offrande le jour de sa première messe.

Item, donne à madite seur Hawy une de mes robes fourrées de blans agnelz.

Item, donne à Claude Andreu, mary de madite seur Hawy, une jacquatte de tannel brun; que je fis faire l'an passez d'une robe que j'avoie aportez de Paris laquelle est doublée de drap gris.

. . . . . et donne audit Olry Bally une arbelastre d'acier avec le windre qu'il a par devers luy.

21

1535, 25 juin.

Nicolas Thierry, curé de Glonville avec ses annexes et de Hadonville. (C, 21.)

Je y donne (à la chapelle de mons^r^ Sainct-Michel située en la parrochiale dudit Gerbéviller) mes bréviaires et autres livres y estans.

22

1550, 6 octobre.

Wyriat Gennin d'Espinal. (C, 27.)

Item, je donne mon calice d'argent au mons^r^ Sainct-Diey, mon patron. Item, je donne ma coppe de bois armée d'or et d'argent au mon frère Demengeon et le chappeles de nostre bon père.

23

1550, 20 novembre.

Claude Joffroy, curé de Rambervilley. (C, 28.)

Item, je donne aux deux hospitalz de Sainct-Diey et Rambervilley, chascun, ung lict des miens, ne des pieres ne des meilleurs, et chascun lict six linceux et une coultre pour coucher les pouvres.

Je luy donne (à ma servande) ma robe grise de drap de Carcassonne avec la fourrure.

24

1552, 11 janvier (1553 N. S.).

Colin Fallaeu, natif de Saincte-Marguerée. (C, 29.)

Item, je veulx et ordonne que la tapisserie que j'ay donné au l'église, pour mettre au chœur, au la décoration de Dieu et de l'église, ne se peuille applicquer au autre chose que de la mettre audit chœur, ez jours de festes requis, car je ne l'aye donné au autre intention supplians au messrs que je ne soie frustrez d'icelle mienne intention.

25

1552, 16 novembre.

Jehan Bouchier, natif de Brousset-en-Wevre. (C, 31.)

Je donne au Dodielle ma servande . . . . . ma robe fourrée affin qu'elle prie Dieu pour moi.

Item, je donne au Pierron, fil de madite servande, une de mes jacquattes.

26

1554, 17 mars (1555 N. S.).

Nicolas Désidérii, docteur en saincte théologie de la faculté de Paris, grand-doyen (1) *de Sainct-Diey.* (C, 33.)

Item, je veulx et ordonne qu'on achète une chasuble de dix ou douze frans que je donne à la parochiale de Haillinville.

Item, je donne à messire Didier, mon nepveu mes deux aulmusses, deux surplis et ma chappe affin qu'il prie pour moy.

27

1558, 30 décembre.

Nicolas Vaillier de Moyenmoutier. (C, 39.)

Item, je donne à Toussaine, fille de Valentin de Valleroy, la robe rouge que j'ay acheptée et qu'estoit en gaige en la maison de messr Colin Fallaeu, et veulx qu'elle demeure entre les mains de mes exécuteurs pour luy garder jusques ad ce que ladicte Toussaine sera en eaige. Et sy ladicte robbe se gastoit qu'il la vende et luy garderont l'argent jusques en eaige nubil.

Item, je donne au marlier de Sainct-Diey mon signet d'argent.

Item, je donne à messire Jehan des Loyes mon bréviaire.

---

(1) Il fut nommé grand-prévôt de Saint-Dié après la mort de Varri de Savigny, mais dut renoncer à son élection : le doyen Jean du Repas lui résigna son bénéfice. Sommier, *Histoire de l'Église de Saint-Dié*, p. 224.

TABLE

DES

NOMS DES LIEUX ET DES PERSONNES

QUI SONT CONTENUS

DANS LES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A

Amance (Jehan d'), chanoine de Saint-Dié, 12 (1). — Amance (Meurthe).

Andreu, 20.

Andreu (Claude), 20.

Aubert, 2.

Aussay, 2. — Alsace.

Awelaine, 1.

B

Baldwini (Johannes), de Rosières-aux-Salines, chanoine de Saint-Dié, maître ès-arts, curé de Saint-Laurent de Pont-à-Mousson, 3.

Baldwini (Paressonus), 3.

Bally (Olry), 20.

Bastien, 19.

Baudowin (Jehan). Voy. Baldwini (Johannes).

Bauldoviller (Jehan Michiel de), 4. — Badonviller (Meurthe).

Beati Martini extra muros Sancti-Deodati (Ecclesia), 3. — Saint-Martin dans le faubourg de Saint-Dié.

Besançon (chanoine et official de), Johannes Monachus, 10. — Besançon (Doubs).

Biétrix, 8.

Blaru (Pierre de), 16.

Blemerey (Garin de), 1. — (Jehan de), 1. — Blemerey (Vosges).

Boqueti (Didier), chanoine de Saint-Dié, 13, 17.

Bouchier (Jehan), natif de Brousset-en-Wevre, chanoine de Saint-Dié, 25.

Brousset-en-Wevre, 25. — Brousset-en-Woëvre (Meuse).

Broville (Thirion Wirion de), 14. — Probablement Brouville (Meurthe, canton de Baccarat).

C

Carcassonne, 23. — Carcassonne (Aude).

Chamoisey, 9. — Chaumousey (Vosges).

Chavreti (D.), écolâtre, 11.

Claude (Messire), 9.

(1) Les numéros renvoient aux Pièces justificatives.

Clérici (D.), chanoine de Saint-Dié, 11.
Colette, servante, 19.
Coulin dit Porriz, 1.
Cordier (Didier), 2.
Cugnin, serviteur, 2.
Cugnin (Remy), de Sainct-Remy-au-Bois, chanoine de Saint-Dié, 20.

D

Dardin (Jehan), chanoine de Saint-Dié, 13.
Demengeon, 22.
Désidérii (Nicolas), docteur en saincte théologie de la Faculté de Paris, grand-doyen de Sainct-Diey, 26.
Didier (Messire), 26.
Dodielle, servante, 25.
Donsterne (curé de), Jehan Layrier d'Espinal, 9. — Ancien nom de Domptail (Dominus Stephanus) (Vosges, canton de Rambervillers).

E

Escovay (Jehan d'), 4.
Espinal (Jehan Layrier d'), 19. — (Claude d'), 9. — (Wyriat Gennin d'), 22. — Épinal (Vosges).
Estienne, dit Petit-Cuit, prêtre, 9.
Eullat, religieux de Chaumousey, 9.

F

Fallaeu (Colin), natif de Saincte-Marguerée, chanoine de Saint-Dié, 24.
Françoisse, servante, 4.
Francy, 1.

G

Gaspar, 2.
Gennin (Wyriat), d'Espinal, chanoine de Saint-Dié, 22.
Gérard de Toul, chanoine de Saint-Dié, 8.
Gerbéviller (Paroisse de), 21. — (Jaquemin Stevenin de), 7. — Gerbéviller (Meurthe).
Giremont. Voy. Visembach.
Glonville (curé de), Nicolas Thierry, 21. — Glonville (Meurthe).
Gray (ancien archidiacre de), Johannes Monachus, 10. — Gray (Haute-Saône).
Gugnécourt (curé de), Jehan Sierck, 15. — Gugnécourt (Vosges).

H

Hadonville (curé de), Nicolas Thierry, 21. — Hadonville (Meuse).
Hailleville, Haillinville (Claude Regnalt de), curé de Rambervillers, 19. — (Paroisse de), 26. — Haillainville (Vosges).
Hauteseille (Abbé et couvent de), 6. — Ancienne abbaye de Cisterciens (Meurthe).
Hawy, 20.
Herbéviller (Jean de), 4. — Herbéviller (Meurthe).
Hugo le Sane, 16.
Husson (Jehan), 8.
Husson (Jehan), curé de Saint-Dié, 16.

J

Jaiquat (Jehan), sous-chantre, 5.
Jaquoy (Messire Jehan), 2.

Jehan le Mal (Messire), 2.
Jehan le Sane, 16.
Jehan (Robert), chanoine de Saint-Dié, 13.
Jehenne, 1.
Jennette, servante, 9.
Judei (Gérard), chanoine de Saint-Dié, 11.
Juif (Gérard), chanoine de Saint-Dié, 5. Voy. aussi Gérard Judei.

L

La Grace (Gérard de), 8.
Layrier (Jehan), d'Espinal, chanoine de Saint-Dié, curé de Donsterne, 9.
Loyes (Jehan des), 28. — Probablement Jehan, d'Eloyes (de Lobiis) (Vosges).

M

Margueritte, servante, 2.
Marie, servante, 18.
Mengeatte, servante, 18.
Michiel (Jehan), de Bauldoviller, chanoine de Saint-Dié, grand-doyen, 4.
Monachus (Johannes), chanoine de Saint-Dié, ancien doyen de Saint-Dié, ancien archidiacre de Gray, chanoine et official de Besançon, 10.
Monget (Jehan), chanoine de Saint-Dié, grand-doyen, 6.
Moyenmoutier, 17. — Moyenmoutier (Vosges).

O

Octavian, 13.

P

Paris (docteur en théologie en la Faculté et Université de), Nicolas Désidérii, 26. — Nicolas Pugnantii, 18.
Parroyes (Aubert de), chanoine de Saint-Dié, écuyer, chantre, 2. — Parroy (Meurthe).
Paul II, pape, 16.
Pierron, 25.
Pillart (Gérard), 17.
Pillart (Laurent), chanoine de Saint-Dié, 11, 17.
Poiresson (Jehan), 5.
Pont-a-Mousson (Église Saint-Laurent de), 3. — Pont-à-Mousson (Meurthe).
Port (Nicole de), chapelain de la cure de Saint-Dié, 5.
Pugnantii (Nicolas), chanoine de Saint-Dié, docteur en théologie en la Faculté de Paris, curé de Visembach et de Giremont, 18.

R

Rambervillei, Rambervilley (curé de), Claude Joffroy, 23; Garin de Blemerey, 1. — (Hôpital de), 23.
Ramberviller (Claude Regnalt de), 19. — Rambervillers (Vosges).
Raulin, maistre de l'escolle, 2.
Rawon (Chapelle à), 5. — Raon (Vosges).
Rawon (Villame de), 3.
Regnalt (Claude), de Ramberviller, chanoine de Saint-Dié, curé de Hailleville, 19.
Regnaudi (C.), 17. Voy. Regnalt (Claude).
Remy (Messire), 20.
Repas (Jo. du), 17.
Rogerii (D.), 17.
Rosières-aux-Salines (Johannes Baldwini de), 3, 5. — Rosières-aux-Salines (Meurthe).

S

Saint-Dié (Cure de), 5. — (curé de), Jehan Husson, 16. — (Église de), 2, 5, 16. — (grand-doyen de), Nicolas Désidérii, 26. — (Hôpital de), 23. — (marguillier de), 27.

Saint-Dié (Coulin dit Porriz de), 1.

Saint-Laurent (Église de), à Pont-à-Mousson, 3.

Sainct-Michel (Chapelle de), située en la parrochiale de Gerbéviller, 21.

Sainct-Nicolas de Warengéville (Église de), 12.

Sainct-Remy-au-Bois, 20. — , Saint-Remy (Vosges).

Saincte-Marguerée, 24. — Sainte-Marguerite (Vosges).

Sancti-Deodati (Ecclesia), 3, 10.

Sierck (Jehan), chanoine de Saint-Dié, curé de Gugnécourt, 15.

Spissemberg (C.), 17.

Stevenin, 7.

Stevenin (Jaquemin), de Gerbéviller, chanoine de Saint-Dié, curé de Vallois, 7.

Symon, 15.

Symon (Maistre), 17.

T

Tentrux, 2.

Thierry (Nicolas), chanoine de Saint-Dié, curé de Glonville avec ses annexes et de Hadonville, 21.

Toul (Gérard de), chanoine de Saint-Dié, 8. — Toul (Meurthe).

Toussaine, 27.

Trois-Maisons (Nicolas des), 5. Trois-Maisons (Les), faubourg de Nancy (Meurthe).

V

Vaillier (Nicolas), de Moyenmoutier, chanoine de Saint-Dié, 27.

Valleroy (Valentin de), 27.

Valleti (N.), 17.

Vallois (curé de), Jaquemin Stevenin, 7. — Vallois (Meurthe).

Viel-Marchiel (Hôpital du), 19. — Hôpital du Vieux-Marché, à Saint-Dié.

Visembach et Giremont (curé de), Nicolas Pugnantii, 18. — Wisembach et Girmont (Vosges).

W

Wairin, 1.

Wiardi (A.), 17.

Willaume (Jehan), 2.

Wirion (Thirion), de Broville, chanoine de Saint-Dié, 17.

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

COLUMBIA UNIVERSITY
0032263180
932
Z